



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal

Séance du 11 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 7

Convocation adressée le 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze du mois d'avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle culturelle Bixintxo, en session ordinaire, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, Patrick ELIZAGOYEN, agissant par suppléance.

Présents : Sophie BAGNERIS, Philippe DELGUE, Maryannick DOYHENARD, Patrick ELIZAGOYEN, Agnès ETCHEBARNE, David ETCHECHURY, Anne-Marie JOCOU, Virginie JOCOU, Didier JUILLET, Hegoa LARRE, David LARREGUY, Sébastien LASSEGUETTE, Mado ROULLIER.

Absents : Fabienne AYENSA (procuration à Patrick ELIZAGOYEN), Christine CHEVERRY PALUAT (procuration à Agnès ETCHEBARNE), Cédric DESTREBATS (procuration à Hegoa LARRE), Julien DUHAU (procuration à David LARREGUY), Fabienne ETCHEGARAY (procuration à Didier JUILLET), Gaëlle REISDORFFER (procuration à Virginie JOCOU), Jean-Louis ROUX (procuration à Philippe DELGUE)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mado ROULLIER

DCM 12 – Demande de subvention au Conseil Départemental – travaux de voirie programme 2023

M. David LARREGUY adjoint à la voirie informe le conseil municipal que le règlement du Conseil départemental prévoit dans son règlement, un dispositif d'aide financière aux communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population au titre des espaces publics. Ce soutien financier s'adresse en priorité aux communes rurales dont notre commune fait partie.

La catégorie « espaces publics » comprend les travaux de maintien de la voirie communale et rurale lorsque les travaux sont réalisés en matériaux routiers courants.

Une bonification du taux communal de 10% est applicable sur l'ensemble du montant de la dépense subventionnable si 30% du programme de travaux voirie en 2023 -2024 -2025 est effectué en utilisant des techniques à froid.

Briscous peut ainsi prétendre à un taux d'intervention de 35 % avec un plafond de travaux de voirie de 59 151.27 € soit une subvention de 20 702.94 €.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise M. le 1^{er} Adjoint à solliciter du Conseil Départemental la subvention correspondante pour l'année 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le 1^{er} Adjoint par suppléance
Patrick ELIZAGOYEN